



# MACHILLY

SEPTEMBRE 2012

Parution N° 102

## DANS CE NUMÉRO :

<b>Compte-rendu séance du 03/09</b>	<b>2</b>
<b>Conflits de voisinage: quelles solutions?</b>	<b>3</b>
<b>Révision des listes électorales</b>	<b>5</b>
<b>Couleur(s) d'automne... La Gym</b>	<b>6</b>
<b>Mobil'emploi</b>	<b>7</b>
<b>Les virades de l'espoir</b>	<b>8</b>

## Sommaire :

- Comment gérer vos troubles de voisinage?
- Avis aux électeurs!
- Des bénévoles et du Tissu pour Couleur(s) d'automne.
- La gym reprend!!
- Besoin d'un coup de pouce pour vous rendre au travail?
- Machilly se mobilise contre la Mucoviscidose!

## Le Mot du Maire

Cette séance du conseil a été principalement dédiée aux problèmes liés à la vitesse sur les routes communales.

Lors d'entretiens avec la population, une fois sur deux la question est abordée. Dans le village, deux axes majeurs sont régulièrement évoqués : route des Voirons et route de Couty.

Pour le premier, une étude est en cours, pour le deuxième, les services de l'état sont sollicités.

A l'extérieur, c'est la D903, Route du Pays de la Côte. Celle-ci étant en régime « routier », c'est plus difficile à gérer mais une demande de radar fixe est en cours d'étude.

Je souhaite apporter des réponses concrètes à vos préoccupations et au fur et à mesure de l'avancée de la réflexion, je vous informerai.

Des travaux de voirie se terminent sur la route du Salève. S'agissant d'une voie sans issue, j'en appelle aux usagers qui sont les habitants de cette rue. Soyez respectueux des autres et limitez votre allure sur cette portion de voie.

Les aménagements réalisés servant de stationnement seront végétalisés. Ils sont aussi prévus pour « casser » l'effet de ligne droite et vous aider à limiter la vitesse.

Nous exigeons des autres qu'ils respectent le code de la route, alors montrons l'exemple !

Jacques Bouvard

# COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 03 SEPT 2012

## Approbation du Compte-rendu de la séance du 06 Août 2012

### Aménagement Route des Voiron, étude préliminaire.

Le Cabinet Uguet en charge de l'étude pour l'aménagement de la route des Voiron présente les premières esquisses.

Après examen, le Conseil Municipal décide :

1 – De contacter le cabinet Lemaire pour revoir les futurs accès de la zone à urbaniser sur la route des Voiron, d'étudier la pertinence des giratoires pour n'en faire qu'un seul, de différencier la fréquentation pour l'accès au futur P+R et les trajets privés.

2 – Il est envisagé de transformer l'accès actuel en voie unique pour se rendre au groupe scolaire.

3 – Deux options sont proposées pour la zone environnant la boulangerie. Un accord du propriétaire de l'ensemble immobilier sera à obtenir, un emplacement réservé sera mis en place pour permettre un aménagement adéquat.

4 – Sur le linéaire de la partie de voie rectiligne, des moyens seront mis en oeuvre pour ralentir la vitesse des véhicules par l'implantation de systèmes adaptés, style plateau, à 4 endroits.

### Aménagement Route de Couty

Devant le constat de vitesse excessive des automobilistes empruntant cette voie, des chicanes ou bordures hautes sont envisagées, la DDT (Direction Départementale du Territoire) sera sollicitée pour apporter son conseil.

### Signalétique Route du Chamenard

Un riverain de la Route du Chamenard aurait observé de nombreux passages de véhicules empruntant cette voie par erreur pour se rendre en direction de la Vallée Verte et demande la mise en place d'une signalétique adaptée.

L'implantation d'un panneau "Voie sans issue" n'est pas adaptée puisqu'il ne s'agit pas d'une voie en impasse, la circulation s'articulant avec la route des Vignes.

Le Conseil Municipal décide de ne pas donner une suite favorable faute de signalétique adaptée.

### Sécurité Route du Pays de la Cote

Un riverain signale qu'à proximité de sa propriété, des camions sont souvent stationnés et gênent la visibilité lorsqu'il sort de chez lui.

Compte-tenu de la circulation importante sur cette voie, une intervention sera faite auprès de la DDT afin de réaliser un aménagement de chaque côté de cette propriété tout en laissant la possibilité de stationnement et en préservant la sécurité de ce riverain.

### Fête nationale 2013

L'animateur habituellement pressenti pour l'animation de la soirée de la Fête Nationale 2013 augmente le tarif de sa prestation s'agissant d'un samedi.

Le Conseil Municipal décide de contacter d'autres animateurs.

### Création d'un poste supplémentaire au groupe scolaire

Les effectifs à cette rentrée scolaire sont importants et plusieurs études de répartition des élèves ont été évoquées.

La répartition retenue par la directrice du groupe scolaire est :

Petite Section – Moyenne Section	27
Grande Section – CE 2	29
CP et CE 1	24
CM 1 – CM 2	24

La Commission Scolaire s'est réunie pour étudier la demande de la directrice pour la mise en place d'un poste supplémentaire d'ATSEM et propose un recrutement avec embauche immédiate en contrat à durée déterminée pour l'année scolaire 2012-2013 et à temps non complet.

Avis favorable du Conseil Municipal.

Délai de dépôt des candidatures pour le lundi 17 septembre à 12 heures.

QUESTIONS DIVERSES

**Randonnées pédestres :**

Un chemin de randonnée a été validé avec passage aux Bois du Sauget pour rejoindre le sommet des Voirons.

**Voile itinérante :**

Il est accepté un stage pour les écoles au Lac de Machilly du 01 au 05 octobre 2012

**Etude Energétique :**

Annemasse Agglo propose de faire réaliser par un bureau d'étude un audit énergétique global sur les bâtiments et un bilan quantitatif

du parc automobile. Le but étant d'identifier dans le patrimoine communautaire les éléments les plus consommateurs d'énergie et de prioriser des actions visant à diminuer cette consommation.

Les communes doivent faire connaître leur positionnement afin d'élaborer un cahier des charges.

Avis défavorable du Conseil Municipal. Cette étude ne semble pas utile pour Machilly.

PROCHAINE SEANCE LE 01 OCTOBRE 2012

**Conflits de voisinage : quelles solutions ?**

**De plus en plus souvent, les services de la mairie sont sollicités lors de divers troubles de voisinage.**

S'agissant de litiges d'ordre privé, la commune de Machilly en qualité de collectivité territoriale n'a pas le pouvoir d'intervenir pour une médiation et vous trouverez ci-après les démarches à accomplir.

**Vous adorez votre quartier, votre maison. Seule ombre au tableau : les problèmes de voisinage ! Comment gérer au mieux la situation?**

Vous n'êtes ni procédurier ni adepte des conflits pourtant vous êtes prêt à déclarer la guerre à vos voisins. Les raisons ? Bruits, animaux domestiques, débroussaillage, fumées et odeurs, stationnement... Vous aimeriez éviter un lourd conflit et trouver une solution. Suivez le guide !

**Démarrer en douceur**

Si la gêne devient pesante, parlez-en directement à votre voisin. N'hésitez pas à lui faire constater les nuisances. Si le problème n'est pas réglé de vive voix, tentez l'envoi d'une lettre décrivant le problème et les éventuelles mesures à envisager. Si votre voisin fait la sourde oreille, vous pouvez écrire une seconde lettre plus fermement, en citant les textes de lois et la réglementation qui doit s'appliquer.

.../...

## La négociation à l'amiable : une philosophie à adopter

La recherche d'une négociation à l'amiable est la première démarche à privilégier. Vous vous devez de l'initier par voie orale puis par courrier, afin de ne pas froisser d'entrée de jeu votre voisin. La demande de prise de rendez-vous, la souplesse de votre agenda et la qualité de votre accueil quels que soient vos griefs sont des outils de communication.

Vous ne vous orienterez que progressivement et à défaut d'avoir satisfaction vers des procédures de conciliation puis de recours en justice, qui enferment très rapidement et pour de très longues périodes votre relation de voisinage dans une spirale de conflits et de petits et grands désagréments au quotidien.

Avoir raison ne suffit souvent pas à trouver les moyens de réparation ou de cessation du trouble qui vous importune.

Il vous faudra accomplir un véritable cheminement vers l'appréhension des enjeux sociaux qui poussent votre voisin à agir de la sorte, pour être en mesure de dialoguer avec lui et de rechercher une solution de négociation du type « gagnant-gagnant ».

## Quand le recours à une médiation à l'amiable devient nécessaire

Après avoir épuisé tous les moyens et les stratagèmes d'une négociation à l'amiable, vous pouvez essayer de prendre un peu de recul et de faire intervenir un tiers, qui aura plus d'impartialité dans son approche et peut-être plus d'efficacité.

Pour les troubles entre particuliers, vous vous adresserez au conciliateur de justice. Votre voisin sera également convoqué, et vous rechercherez, en la présence du conciliateur, des solutions. Si les choses se passent bien, vous arriverez à une solution de consensus que le négociateur traduira par un constat d'engagement signé de vous et de votre voisin.

Ce contrat pourra être homologué par le juge.

Les permanences du conciliateur de justice se déroulent  
**le jeudi matin**  
à la Maison de la Justice à  
Annemasse,  
3, rue du Levant

Téléphone : [04.50.84.06.70](tel:04.50.84.06.70)

# Guide

## du voisinage

Pour en savoir plus



Liberté Égalité Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# RÉVISION DES LISTES ÉLECTORALES

## AVIS AUX ÉLECTEURS

L'inscription sur les listes électorales n'est pas seulement un devoir civique, mais résulte également d'une obligation légale en vertu de l'article L. 9 du code électoral. Elle est indispensable pour pouvoir voter.

Les demandes d'inscription peuvent être effectuées en mairie pendant toute l'année jusqu'au 31 décembre 2012 inclus. Elles doivent être déposées par les intéressés eux-mêmes. Toutefois, les personnes qui ne peuvent se présenter elles-mêmes à la mairie peuvent adresser leur demande par correspondance à l'aide du formulaire prévu à cet effet, disponible en mairie, ou la faire présenter par un tiers dûment mandaté. Les demandes peuvent également se faire en ligne pour les communes qui proposent cette téléprocédure. Les inscriptions déposées en 2012 et retenues par la commission administrative permettront de voter à compter du 1er mars 2013.

Tous les Français et Françaises majeurs jouissant de leurs droits civils et politiques et qui ne sont pas déjà inscrits sur une liste électorale ou qui ont changé de commune de résidence doivent solliciter leur inscription. Les jeunes Françaises et les jeunes Français qui auront 18 ans au plus tard le 28 février 2013 doivent prendre contact avec leur mairie, au plus tard le 31 décembre 2012, s'ils n'ont pas été informés par celle-ci de leur inscription d'office.

Les ressortissants des autres États membres de l'Union européenne peuvent demander à être inscrits sur les listes électorales complémentaires en vue d'éventuelles élections municipales partielles à venir, au plus tard à cette même date.

**Les électeurs ayant changé de domicile à l'intérieur de la commune sont invités à indiquer leur nouvelle adresse à la mairie** pour permettre leur inscription sur la liste du bureau de vote auquel ils doivent désormais être rattachés, au plus tard à cette même date.

Chaque électeur devant justifier d'une attache avec le bureau de vote sur la liste duquel il est inscrit doit régulariser sa situation électorale à la suite de tout changement de domicile ou de résidence. A défaut, l'électeur s'expose à être radié de la liste électorale en question.

Les électeurs trouveront tous renseignements complémentaires dans les mairies.

Pour se faire inscrire sur les listes électorales, tout demandeur doit faire la preuve de sa nationalité, de son identité et de son attache avec la commune.



## Couleur(s) d'automne

22•23 Sept 2012.

au lac de Machilly

### APPEL AUX BENEVOLES

Nous sommes à la recherche de **bénévoles** pour assurer l'accueil sur le site et l'accompagnement des exposants, prestataires et visiteurs.

Merci de contacter **Annemasse Les Voirons Tourisme** au:

**04.50.95.07.10**

ou la **mairie de Machilly** au:

**04.50.43.51.94**

### AVIS AUX PUBLIC

Dans le cadre de la réalisation d'une œuvre collective par le public, le service culturel aurait besoin de **TISSU** à dominante blanche, noire, marron, jaune, orange, verte et violette.

**Le dépôt se fera en Mairie de Machilly jusqu'au 17 sept.**

Merci à l'avance pour votre collaboration.

L'équipe de Couleur(s) d'automne.

## La Gym reprend à Machilly ! Le mercredi 12 septembre

Les animateurs Gym : Emilie et Christian

### INSCRIPTIONS

- 1- Les inscriptions se font en début d'année scolaire et sur place.
- 2- Il est possible de participer à un cours avant l'inscription pour se rendre compte si la Gym convient à l'élève.
- 3- les inscriptions en cours d'année se font par trimestres entiers.

### COURS ENFANTS

#### Mercredi

9H15 à 10H : grande section de maternelle  
10H à 10H45: moyenne section de maternelle  
10H45 à 11H30 : petite section de maternelle  
13h30 à 14H15 : CP  
14H15 à 15H15 : CE1  
15H15 à 16H15 : CE2  
16H15 à 17H15 : CMI/CM2  
17H15 à 18H15: 6ème et plus grands

### COURS D'ABDO-FESSIERS

Lundi De 19 à 20H

Mercredi De 18H15 à 19H15  
De 19H30 à 20H30

Possibilité de venir 2 fois par semaine.

### COURS 3ème âge

Mardi 16 à 17H

## Mobil'emploi: Mise à disposition de véhicules

### → Besoin d'un coup de pouce pour vous rendre au travail ?

Mise à disposition de véhicules en Haute-Savoie pour un emploi, un stage, une formation

[www.mobil-emploi-73.fr](http://www.mobil-emploi-73.fr)



**mobil'emploi 73**

en Haute-Savoie

06 58 35 44 83

Une idée de la solidarité qui fait son chemin

### → Qui sommes-nous ? ↓

Historiquement implantée en Savoie, l'association **Mobil'Emploi 73** propose la mise à disposition de véhicules en Haute-Savoie\* depuis janvier 2011 en partenariat avec **Promob 74**.

**Mobil'Emploi 73** a pour objet de lever les freins à la mobilité pour les personnes en parcours d'insertion sociale et professionnelle.

**Mobil'Emploi 73** propose aujourd'hui plusieurs dispositifs d'aide à la mobilité en Savoie :

- auto-école associative,
- déplacement ponctuel avec chauffeur-accompagnateur (transport micro-collectif),
- accompagnement individuel vers une mobilité adaptée, autonome et durable.

La mise à disposition de véhicules est l'activité pionnière de **Mobil'Emploi 73** depuis 2004. Le développement de cette activité s'est appuyé sur le renforcement de l'accompagnement des bénéficiaires, l'élargissement de la couverture géographique et la signature de conventions de partenariat avec des points relais, permettant un meilleur maillage des territoires.

Le service de mise à disposition de véhicules couvre également le territoire du Nord-Isère.

En Haute-Savoie:  
06.58.35.44.83

  
**Mairie de Machilly**

290 route des Voirons  
74140 MACHILLY

Téléphone : 04.50.43.51.94  
Télécopie : 04.50.94.62.90  
Messagerie : mairie@machilly.fr

**NOUS CONTACTER**

Retrouvez-nous sur  
le web:  
[www.machilly.fr](http://www.machilly.fr)

## Les Virades de l'Espoir

Les Virades de l'Espoir se déroulent sur le territoire de la commune de Saint-Cergues le dimanche 30 septembre 2012

Le but de cette manifestation est de reverser les bénéfices de cette journée au profit de la lutte contre la mucoviscidose.

Les communes voisines ont été sollicitées pour apporter leur contribution à l'animation de cette journée par la participation bénévole d'activités présentées par les associations ou autres.

Les Elus de Machilly ont décidé d'organiser ce jour-là une vente de livres, CD, DVD et les sommes récoltées seront reversées au profit de cette journée. Aussi,

**vous êtes invité(e)s à participer en venant faire un don de livres, CD, DVD récents et en bon état qui seront revendus lors de cette manifestation, les invendus seront apportés à Emmaüs.**

Vous pouvez faire votre dépôt jusqu'au :  
vendredi 28 septembre  
aux heures d'ouverture de la mairie:  
du lundi au samedi  
de 8 heures 30 à 12 heures.

Contre la mucoviscidose, la vie sera plus forte avec

*Les Virades  
de l'Espoir*

### La Mucoviscidose en quelques mots

- C'est une maladie génétique très grave qui détruit les poumons et le système digestif. Elle n'est pas contagieuse. Les jeunes atteints de mucoviscidose ont un traitement quotidien très lourd (1h30 à 6h) pour les aider à mieux respirer et à bien digérer : kinésithérapie respiratoire, 20 médicaments, séances d'aérosol. Certains d'entre eux sont en attente de greffe parce que les traitements ne sont plus suffisants.
- **Deux millions de personnes sont porteurs du gène de la mucoviscidose sans le savoir et peuvent transmettre la maladie à leurs enfants.**

### Les virades de l'espoir, c'est quoi?

- C'est un moment d'intense mobilisation de tous les acteurs de la lutte contre la mucoviscidose : enfants, parents, bénévoles, donateurs, établissements scolaires, collectivités locales, entreprises partenaires, clubs sportifs... Chacun apporte sa pierre au succès croissant des Virades.
- C'est du temps gagné pour les patients et leurs familles, c'est aussi du temps gagné pour les chercheurs et les médecins afin de continuer le combat contre un ennemi commun: **LA MUCOVISCIDOSE**
- Evènements festifs, familiaux et intergénérationnels, les virades de l'espoir sont des manifestations de loisir et de solidarité permettant à la fois de sensibiliser le public et de collecter des fonds.

